CAMPAGNES RESPECTUEUSES ET INCLUSIVES (CRI)

Formation CRI — Bénévoles et organisateurs

ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2026

Parti Libéral du Québec

Formation du Parti libéral du Québec
Élections générales 2026

TABLE DES MATIÈRES

2 Objectifs de la formation

3 Ressources et contacts

4 Notre environnement et nos valeurs

1 Harcèlement et discrimination

5 Que faire comme témoin ou victime ?

6 Représenter le PLQ – Pour les bénévoles

7 Procédure de plainte au PLQ

Objectifs de la formation

- SENSIBILISER aux comportements d'apparence banale, mais qui pourraient être offensants pour certaines personnes.
- INFORMER sur les comportements clairement répréhensibles.
- FORMER sur ce que nous devons dire à nos bénévoles à cet effet.

Notre environnement

Respect et inclusion — en tout temps!

À L'INTERNE :

- Envers les personnes qui participent à nos activités
- Envers les bénévoles et les employés du Parti
- Entre nous, au sein de nos instances (CX régionaux, commissions permanentes, etc.)

À L'EXTERNE :

- Envers les citoyennes et les citoyens non membres, que ce soit par téléphone ou en personne

Les 9 grandes valeurs libérales

- Les libertés individuelles
- Le développement économique
- L'identification au Québec
- La justice sociale
- Le respect de la société civile
- La vie politique à l'enseigne de la démocratie
- L'appartenance canadienne
- L'équité intergénérationnelle
- L'environnement

Premier bloc — Ce que je dois savoir en tant qu'organisateur/responsable

Ce bloc couvre les responsabilités spécifiques aux organisateurs et responsables de campagne.

- Sensibilisation aux comportements potentiellement offensants
- Définitions et cadre légal : harcèlement et discrimination
- Comment réagir comme témoin ou comme victime
- Procédure de plainte au sein du PLQ

Sensibilisation — Comportements à surveiller

Comportements d'apparence banale, mais potentiellement offensants :

- **À l'endroit des femmes et des hommes :** la question des enfants (ex. : « Tu as des enfants ? Quand comptes-tu en avoir ? »).
- **À l'endroit des membres des communautés culturelles :** commentaires sur l'origine ou l'accent.
- **À l'endroit des personnes autres qu'hétérosexuelles :** questions sur le ou la partenaire/conjoint(e).
- **À l'endroit des personnes trans :** l'utilisation du bon pronom.

Le respect et l'inclusion

- RESPECT : sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers.
- INCLUSION : action d'intégrer une personne, un groupe, de mettre fin à leur exclusion sociale.

Participer à l'inclusion ne signifie pas seulement être respectueux, mais aussi — et surtout — éviter les attitudes et comportements harcelants ou discriminatoires, qu'ils soient volontaires ou non.

Le harcèlement, qu'est-ce que c'est ?

- HARCÈLEMENT MORAL (OU PSYCHOLOGIQUE) : agissements malveillants et répétés à l'égard d'autrui, susceptibles notamment d'altérer sa santé physique ou mentale, de porter atteinte à ses droits ou à son avenir professionnel.
- HARCÈLEMENT SEXUEL : fait d'imposer à quelqu'un, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle portant atteinte à sa dignité; ou d'user sur quelqu'un, même à une seule occasion, de pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle.

La discrimination, qu'est-ce que c'est ?

DISCRIMINATION : fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent en mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.

La discrimination peut être :

- Directe : traitement différent explicitement fondé sur un motif protégé
- Indirecte : politique ou pratique neutre en apparence, mais ayant un effet disproportionné sur certains groupes
- Intersectionnelle : combinant plusieurs facteurs (ex. : genre et origine ethnique)

Motifs de discrimination prohibés

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec protège contre la discrimination basée sur :

- La race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre
- L'état civil, l'âge (sauf dans les cas prévus par la loi), la religion
- Les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale
- La condition sociale, le handicap

Ces protections s'appliquent dans tous nos contextes d'activité militante.

Que faire lorsque je suis témoin — Pour les organisateurs

Je connais bien la personne :

- Dès que possible, je lui parle en privé pour savoir si elle s'est sentie harcelée ou discriminée
- Je suis à son écoute et je l'appuie dans ses démarches si elle décide de porter plainte

Je ne connais pas vraiment la personne :

- J'en parle à une personne de l'équipe qui la connaît et en qui j'ai confiance
- J'alerte un.e supérieur.e

Dans tous les cas : ne pas réagir, ignorer ou faire comme si rien ne s'était produit revient à être complice.

Que faire si je suis victime — Pour les organisateurs

- Si c'est possible, j'en parle d'abord directement à la personne concernée — particulièrement dans les cas modérés, elle est parfois totalement inconsciente de l'impact de ses propos.
- Si impossible d'en parler ou si les comportements se poursuivent malgré tout, j'en parle à une personne de confiance dans l'équipe et j'alerte un.e supérieur.e.
- À n'importe quel moment, je peux choisir de déposer une plainte à la Commission juridique du Parti.

Procédure de formulation d'une plainte

La plainte est soumise à la Commission juridique, avec copie au secrétaire du Comité d'éthique. La Commission vérifie la recevabilité et communique son rapport au Comité d'éthique.

- Confidentialité : l'identité du plaignant est protégée, sous réserve des lois applicables.
- Exception : le Comité d'éthique doit se saisir automatiquement de tout dossier où un membre est accusé en vertu du Code criminel ou de la Loi électorale (présomption d'innocence maintenue).
- La personne mise en cause a le droit de donner sa version des faits, en personne ou par écrit, avant toute décision.

Pour plus d'informations : consultez le Code d'éthique et de déontologie du PLQ sur le site de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Pour plus d'informations

- Site officiel : www.plq.org > Documents officiels

Document à consulter :

- Politique en matière de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement de plaintes
- Code d'éthique et de déontologie du PLQ

Ces documents vous guideront en cas de doute et vous fourniront le cadre complet des procédures.

Deuxième bloc — Ce que mes bénévoles doivent savoir

Ce bloc couvre ce que vous devez transmettre à vos bénévoles :

- Comment bien représenter le PLQ sur le terrain
- La politesse et l'écoute active
- Les engagements et prises de position
- Comment réagir comme témoin ou comme victime

Lorsque je représente le PLQ

Lorsque vous faites partie de l'équipe de campagne, vous représentez le Parti libéral du Québec.

- Chaque action posée et chaque mot prononcé seront perçus comme l'alignement ou l'opinion de l'équipe que vous représentez ou la position officielle du PLQ.

Il est très important de garder en tête à tout moment que vos mots ou vos actions pourraient potentiellement avoir une influence sur la campagne.

Représenter le PLQ — Les trois piliers

- La politesse
- L'importance de l'écoute active
- Les engagements et les prises de position

La politesse

Que vous soyez au téléphone ou en personne, restez poli et courtois en tout temps.

- Si vous ne partagez pas l'opinion de votre interlocuteur, répondez que vous respectez son opinion malgré que vous ne la partagez pas.
- Ne jamais se quereller avec son interlocuteur. Un souvenir positif du contact peut influencer ses décisions futures.
- Si votre interlocuteur refuse de répondre, c'est son droit. Remerciez-le et mettez fin à la communication sans insister.

L'importance de l'écoute active

Dans vos échanges, il est primordial d'être à l'écoute de ce que les gens ont à vous dire. Ils doivent se sentir écoutés.

- En aucun cas vous ne devriez interrompre votre interlocuteur dans une conversation.
- Leurs opinions représentent souvent celles de la population — il est essentiel de comprendre leurs idées, points de vue et considérations pour les représenter et les servir efficacement.

Les engagements et les prises de position

Transmettez uniquement l'information qui vous a été remise par l'équipe de campagne.

- Si vous n'avez pas l'information demandée, dites-le et précisez que vous allez valider et revenir. Évitez les suppositions et opinions personnelles.
- Notez les coordonnées de l'interlocuteur et ses questions, puis remettez-les à l'équipe de campagne. La bonne personne sera désignée pour répondre avec une information précise et à jour.

Vous êtes nos ambassadeurs de première ligne. Notez tout ce que vous entendez et faites-en un résumé à l'équipe à la fin de votre quart.

Que faire lorsque je suis témoin — Pour les bénévoles

Je connais bien la personne :

- Dès que possible, je lui parle en privé pour savoir si elle s'est sentie harcelée ou discriminée
- Je suis à son écoute et je l'appuie dans ses démarches si elle décide de porter plainte

Je ne connais pas vraiment la personne :

- J'en parle à une personne de l'équipe qui la connaît et en qui j'ai confiance
- J'alerte un.e supérieur.e

Dans tous les cas : ne pas réagir revient à être complice.

Que faire si je suis victime — Pour les bénévoles

- Si c'est possible, j'en parle d'abord directement à la personne concernée — elle est parfois totalement inconsciente de l'impact de ses propos.
- Si impossible ou si les comportements se poursuivent, j'en parle à une personne de confiance dans l'équipe et j'alerte un.e supérieur.e.
- À n'importe quel moment, je peux déposer une plainte à la Commission juridique du Parti.

Procédure de plainte — Rappel pour les bénévoles

La plainte est soumise à la Commission juridique, avec copie au Comité d'éthique.

- Confidentialité garantie : l'identité du plaignant est protégée.
- La personne mise en cause a le droit de donner sa version des faits avant toute décision.

Pour plus d'informations : Code d'éthique et de déontologie du PLQ — disponible sur le site de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Ressources disponibles

- Site officiel : www.plq.org > Documents officiels
- Politique en matière de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement de plaintes
- Code d'éthique et de déontologie du PLQ

En cas de question ou de doute, communiquez avec votre responsable d'équipe ou l'organisateur de campagne.

Des questions? Bonne campagne!

Pour toute question concernant les campagnes respectueuses et inclusives :

- Courriel : election@plq.org
- Site : www.plq.org